

Art O phage

atelier - galerie d'art

L'association ARTOPHAGE est reconnue d'intérêt général en sa qualité d'organisme à but non lucratif et à caractère culturel.

A ce titre votre don vous donne droit à une réduction d'impôt :

Vous êtes un particulier ?

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt égale à 66% du total de votre versement** dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer (l'excédent peut être reporté de la même manière sur les 5 années suivantes).

Sur votre prochaine déclaration de revenus, portez case 7 UF le montant de votre don.

Je donne	Mon don me coûte*
30 €	10 €
60 €	20 €
90 €	31 €

*après la réduction fiscale de 66%

Vous êtes un professionnel ?

Que votre entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, votre **réduction fiscale sera de 60% du montant de votre don** dans la limite de 10000€ ou 5‰ de votre chiffre d'affaires annuel hors taxe.

En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Une œuvre d'art vous fait envie ? Défiscalez !

Chaque œuvre d'art procure un avantage fiscal aux entreprises et aux particuliers. Ce type de transaction permet de jouir d'une réduction sur l'impôt sur la fortune. C'est très bénéfique pour un contribuable fortement imposé. De plus, l'acquéreur d'une œuvre d'art a droit à quelques avantages au niveau des plus-values.